

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

CONSTITUTION *DEI FILIUS*

PROLOGUE

(*Suite.*)

IX.—EXÉGÈSE RATIONALISTE PROFESSÉE AUSEIN DU PROTESTANTISME

Une théologie aussi rationaliste que celle des protestants modernes suppose des théories non moins rationalistes sur l'autorité et l'interprétation de l'Écriture Sainte. Voici en quels termes notre Constitution met sous nos regards ce nouvel aspect des doctrines de la Réforme.

“ Aussi les livres saints eux-mêmes que le protestantisme prétendait d'abord la seule source et la seule règle de la doctrine chrétienne cessèrent-ils d'être regardés comme divins ; on se mit même à les ranger parmi les fictions mythiques.”

Après avoir exagéré la part du surnaturel dans la sanctification, la théologie protestante en vint peu à peu à rejeter le surnaturel et jusqu'aux premiers principes de la religion naturelle que la philosophie démontre ; c'est de la même façon qu'après avoir exagéré le rôle des Saintes Écritures dans l'instruction du chrétien, l'exégèse protestante en vint peu à peu à rejeter leur inspiration et jusqu'à leur autorité historique.

Nous avons suivi les transformations et la décomposition de la théologie protestante à travers les quatre siècles de son existence, et montré l'exactitude des accusations portées contre elle par le concile du Vatican. Pour justifier ce qu'il avance de l'exégèse des théologiens protestants, il nous suffira aussi d'exposer simplement l'histoire de ses développements. Dans cette exposition nous nous aiderons souvent des pages que M. Vigouroux a consacrées à l'histoire du rationalisme biblique, dans son magistral ouvrage : *Les livres saints et la critique rationaliste*.

“ Quand Luther sortit de la scène du monde, dit le savant Sulpicien (t. I, page 45 et suiv.), il laissait à ses sectateurs une Bible mutilée et pour ainsi dire branlante. Les livres deutérocanoniques n'étaient plus regardés comme inspirés ; parmi les livres protocanoniques eux-mêmes, on distinguait des catégories et l'on admettait des degrés dans l'inspiration, à la suite du Maître...”

“ Pendant tout le cours du xv^e siècle, les protestants s'en tinrent aux jugements et aux décisions de Luther. Cependant, quand on commença à réfléchir sur ce qu'il y avait d'arbitraire dans ces appréciations des Livres saints, on ne put s'empêcher de reconnaître qu'il était impossible d'appuyer sur de bonnes raisons les sentences qu'il avait portées. On en revint ainsi tacitement et sans bruit aux usages traditionnels de l'Église catholique, qu'on avait d'abord si violemment combattus ; on ne fit plus de différences en-